

2^{ème} Edition du concours « Graine de créateur »

Règlement

Préambule :

Les Chambres de commerce et d'industrie du Havre, Dieppe, Rouen, de l'Eure et du Pays d'Auge organisent conjointement pour la 6^{ème} année consécutive, les Rencontres Régionales créer, reprendre une entreprise. Le concours « Graine de créateurs » s'inscrit dans ce cadre et est destiné à tous les porteurs de projet non immatriculés au 4 octobre 2010.

1 - Les objectifs du concours

- Soutenir et développer le goût d'entreprendre
- Valoriser l'esprit entrepreneurial
- Mettre à disposition des porteurs de projet de création/reprise les outils, les services des réseaux d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

2 - Public concerné

Tout porteur de projet ayant pour objectif de créer ou reprendre une entreprise sur le territoire des 5 chambres de commerce et d'industrie organisatrices de l'événement (Pays d'Auge, Le Havre, l'Eure, Dieppe et Rouen) dans les secteurs de l'industrie/services aux entreprises, Commerce (inclus café, hôtel et restaurant) et Services à la personne. Le projet devra se concrétiser dans les 12 mois qui suivront la remise des prix aux lauréats.

L'entreprise (personne morale ou physique) ne doit pas encore être immatriculée au 4 octobre, date de remise des dossiers. Les organisateurs se réservent le droit de modifier cette date si et seulement si la date de dépôt des dossiers est elle-même prolongée.

Le porteur de projet ne doit pas faire l'objet d'une plainte ou d'une condamnation pour faillite personnelle et/ou d'une interdiction de gérer.

Sont exclues : Les professions libérales, les associations, les salariés des structures organisatrices du concours et les auto-entrepreneurs.

3 - Les critères de sélection des projets et les récompenses

Les critères d'évaluation appliqués par le jury sont les suivants :

- Adéquation Homme/Projet et Conviction du candidat (conviction évaluée au moment de la présentation du projet devant le jury qui se tiendra semaine 45)
- Originalité du projet ou du concept
- Adéquation du projet au territoire
- Perspectives de développement et de création d'emplois
- Viabilité économique

Ce concours récompensera trois lauréats soit un lauréat par catégorie :

- Industrie et services aux entreprises - Prix remis par TOTAL
- Commerce et CHR (Café, Hôtel, Restaurant) - Prix remis par NRJ
- Services aux particuliers - Prix remis par LCL

Pour la catégorie Industrie - Services aux entreprises : Total offre un prêt à taux 0 d'un montant de 10 000 €.

Pour le secteur Commerce - Café - Hôtel et restaurant : NRJ offre une campagne radio d'une durée de 15 jours.

Pour les entreprises de Services aux particuliers : le LCL offre un ordinateur portable.

De plus, **l'ISCOM de Rouen** met à la disposition de chaque lauréat, une équipe d'étudiants pour construire l'ensemble de la communication du projet (logo, plaquette ...).

Groupama offre également à chaque lauréat 3 mois d'assurance gratuits la première année, une réduction de la cotisation d'assurance pendant 3 ans de 33 % chaque année et un abonnement d'un an de télésurveillance à Sécurité Ouest Service pour des locaux à usage professionnel.

4 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de :

- Un CV du (ou des) porteur de projet
- Le dossier de candidature dûment complété (document téléchargeable sur le site www.creer-reprendre-normandie.fr)
- Le règlement du concours paraphé sur chaque page et signé par le ou les candidat (s) (Document téléchargeable sur le site www.creer-reprendre-normandie.fr)

5 - Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature dûment complétés et reprenant l'ensemble des rubriques précisées dans le § 4 devront être déposés au plus tard le **12 octobre 2010 à 17 h 00** à la CCI du Havre, (Esplanade de l'Europe - BP 1410 - 76067 LE HAVRE CEDEX) ou transmis en format pdf à mleduc@havre.cci.fr

Chaque dossier reçu fera l'objet d'un accusé de réception adressé par courrier postal ou mail, selon le mode d'envoi retenu par le candidat.

6 - Désignation des lauréats

Après réception des dossiers de candidature, une présélection sera effectuée par le comité organisateur des Rencontres Régionales Créer, Reprendre une entreprise. Ce comité se réunira mi-octobre 2010.

Les candidats retenus seront informés individuellement par courrier et convoqués pour un deuxième jury composé de professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise. (Jury composé des représentants des partenaires sponsors, le comité organisateur et des experts de la création/reprise d'entreprise) Ce jury se réunira en semaine 45 (novembre) à la CCI du Havre. Chaque candidat aura 15 minutes de présentation de son projet et 10 minutes de questions par le jury.

7 - Obligation des lauréats

Pour chacune des catégories, le lauréat s'engage à être présent le **26 novembre 2010** à la **CCI de Rouen** afin de recevoir son prix.

S'agissant de prestations dédiées au lancement de son entreprise, le lauréat pourra en bénéficier dans un délai d'un an. Passé ce délai, l'organisation considère que le candidat a abandonné son projet et qu'il ne peut dans ce cas, prétendre à aucune compensation que ce soit. Le prix n'est pas cessible à un tiers, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique.

Le présent règlement est déposé chez Maître Denis CORRIHONS, Huissier de Justice au Havre.

8 - Frais de participation

La participation au concours est gratuite. Les frais de reprographie ou autres, jugés nécessaires par le candidat, sont à sa charge.

9 - Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 12 octobre 2010

Délibération du jury de présélection : mi-octobre 2010

Soutenance des dossiers devant le jury : semaine 45 - novembre 2010

10 - Engagement de confidentialité

Toutes les informations communiquées au comité organisateur et aux membres du jury sont strictement confidentielles et ne pourront pas être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des auteurs. Ces informations sont et restent la propriété des candidats.

Toutefois, à l'issue du concours, le lauréat de chaque catégorie accepte d'être interviewé et/ou photographié et que soit communiqué si nécessaire - et après approbation du candidat un résumé de son projet.

Date

Signature du candidat

Mention manuscrite « *bon pour accord* »